

CP n° 8 du 11 décembre 2018

Élections Fonction publique : la CFDT conforte sa deuxième place

Sur l'ensemble de la Fonction publique, la CFDT conforte sa place de deuxième organisation représentative. Elle réduit de plus de 35000 voix l'écart qui la sépare de la CGT et distancie FO de 5000 voix de plus qu'en 2014.

Le choix fait par près de 460000 agents publics, fonctionnaires et contractuels, confirme que notre type de syndicalisme, capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets, répond à leurs attentes.

Ce bon résultat est aussi celui des militantes et militants CFDT qui, chaque jour, s'engagent auprès de leurs collègues pour les représenter, les défendre, les accompagner, obtenir de nouveaux droits pour améliorer leur quotidien.

Dès aujourd'hui, la CFDT assume cette confiance en appelant le Gouvernement :

- à être attentif aux attentes des agents publics ;
- à mieux reconnaître leur travail, leur investissement quotidien plus que jamais indispensables à la cohésion sociale de notre pays.
- à reprendre très rapidement une nouvelle phase de concertation autour du projet de loi sur l'avenir de la fonction publique
- à entendre les propositions portées depuis le début du quinquennat par la CFDT pour améliorer le pouvoir d'achat, les conditions et la qualité de vie au travail dans la Fonction publique.

Enfin, si les signataires du projet d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devenaient majoritaires, la CFDT souhaite que l'expression démocratique de l'ensemble des agents permette de déboucher sur la mise en œuvre de ses dispositions.

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

contact presse

Bineta NDIAYE

Relations presse

06 42 20 18 81

Myliène JACQUOT

Secrétaire générale

06 08 76 67 27

uffa@uffa.cfdt.fr

[Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : @UffaCFDT](#)